

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 18 DECEMBRE 2023**

Le 18 décembre 2023 à dix-huit heures trente, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Pierre LEPOETRE, Maire

Sont présents : M. Pierre LEPOETRE, Mme Marie ZOUINI, M. Yvan DERAMBURE, M. Patrick LELIEVRE, Mme Michèle DEFERT, M. Christophe DUCROCQ, M. Jean-Luc DUBAN, Mme Nadège ESTEVES, Mme Florence MULTON,

Excusés : M. Michel TRUFFAUT qui donne pouvoir à M. Pierre LEPOETRE,

Absentes non excusées : Mme Véronique DETOUILLO, Mme Stéphanie DERIVIERE, Mme Angélique HUBAUD

Mme Michèle DEFERT a été élue secrétaire de séance.

Le **quorum** étant atteint, le Conseil municipal peut donc délibérer valablement.

Monsieur le Maire demande s'il y a des remarques sur le procès-verbal de la réunion du 26 novembre. Il est adopté à l'unanimité.

Monsieur LEPOETRE procède ensuite à la lecture de l'ordre du jour :

- 1) 2024 : Contrat électricité
- 2) Pompe à chaleur mairie : demande de subvention DETR/DSIL 2024
- 3) Pompe à chaleur bureau de poste : demande de subvention DETR/DSIL 2024
- 4) Préau école : demande de subvention DSIL 2024
- 5) Voie douce rue des haies/rue de la V. Marie : demande de subvention DETR 2024
- 6) Désignation référent déontologue élus
- 7) Informations diverses

1) 2024 : Contrat de fourniture d'électricité

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que le contrat avec EDF pour la fourniture d'électricité pour l'éclairage et les bâtiments publics se termine le 31/12/2023.

Il présente la proposition de contrat d'EDF qui a été envoyée aux élus en amont de la réunion. Il s'agit d'un contrat de 12 mois avec un prix indexé ARENH.

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote,
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité le contrat de fourniture d'électricité proposé par EDF et charge le Maire de signer tous les documents s'y rapportant.

2) Pompe à chaleur mairie

Monsieur LEPOETRE rappelle la nécessité de changer de système de chauffage pour la Mairie. Il présente le devis de la société SOMMETEC qui s'élève à 27 188.21 Euros HT. Il explique que cette opération peut être financée par le biais de deux dispositifs :

- La DETR au titre du développement environnemental et de la transition écologique avec un taux de 35%
- La DSIL au titre de la rénovation énergétique avec une participation de la mairie au minimum de 20% de l'acquisition, soit un taux de 45% pour obtenir un financement de 80% avec la DETR.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui en découle :

Montant TTC	32 625.85
Montant HT	27 188.21
DETR 35%	9 515.87
DSIL 45%	12 234.69
Reste à charge commune (hors TVA)	5 437.65

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède à deux votes distincts :
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 et de la DSIL pour l'installation d'une pompe à chaleur pour les locaux de la mairie selon le plan de financement ci-dessus.

3) Pompe à chaleur bureau de poste : demande de subvention DETR/DSIL 2024

Monsieur LEPOETRE explique à l'assemblée qu'il s'agit également de remplacer la vieille chaudière à fuel du bureau de poste par un système de pompe à chaleur. Il présente le devis établi par l'entreprise SOMMETEC pour un montant de 20 656.45 Euros HT. Comme précédemment, l'opération peut être financée par le biais de deux dispositifs :

- La DETR au titre du développement environnemental et de la transition écologique avec un taux de 35%
- La DSIL au titre de la rénovation énergétique avec une participation de la mairie au minimum de 20% de l'acquisition, soit un taux de 45% pour obtenir un financement de 80% avec la DETR.

Monsieur le Maire présente le plan de financement prévisionnel qui en découle :

Montant TTC	24 787.74
Montant HT	20 656.45
DETR 35%	7 229.76
DSIL 45%	9 295.40
Reste à charge commune (hors TVA)	4 131.29

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède à deux votes distincts :
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 et de la DSIL pour l'installation d'une pompe à chaleur pour les locaux du bureau de poste selon le plan de financement ci-dessus.

4) Préau école : demande de subvention DSIL 2024

Monsieur LEPOETRE rappelle que, pour ce dossier, un vote a déjà été formulé pour une demande de financement au titre de la DETR (35%).

Il cite l'estimation financière effectuée par l'atelier d'architecture SEIGNEUR d'un montant de 224 606.06 Euros HT.

Monsieur le Maire explique à l'assemblée que la construction d'un nouveau préau à l'école peut également faire l'objet d'une demande de subvention au titre de la DSIL en respectant un plafond de subventions publiques de 80%. Il propose donc le plan de financement suivant :

Montant estimé TTC	269 527.27
Montant estimé HT	224 606.06
DETR 2024 - 35%	78 612.12
DSIL 2024 45%	101 072.72
Part communale fonds propres (Hors TVA)	44 921.22

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote,
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DSIL pour l'aménagement d'un nouveau préau selon le plan de financement prévisionnel ci-dessus.

5) Voie douce rue des haies/rue de la V. Marie : demande de subvention DETR 2024

Monsieur LEPOETRE explique que les travaux d'aménagement d'une voie douce entre la rue de Vierge Marie et la rue des Haies du Tour de Ville peuvent faire l'objet d'une demande de financement au titre de la DETR 2024 dans le cadre de la mobilité rurale (35%). Il rappelle qu'une subvention de 40% a déjà été sollicitée auprès du DEPARTEMENT.

Il présente à l'assemblée le plan de financement prévisionnel :

Montant estimé TTC	29 315.00
Montant estimé HT	24 612.00
DETR 2024 35%	8 614.38
Fonds d'appui 40% DEPARTEMENT	9 845.00
Reste à charge commune (hors TVA fonds propres)	6 153.12

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote
Le vote est à main levée

Le Conseil municipal accepte (ABSTENTION P LELIEVRE) de solliciter l'aide financière de l'Etat au titre de la DETR 2024 pour l'aménagement de la voie douce entre la rue de la Vierge Marie et la Rue du Tour de Ville selon le plan de financement ci-dessus.

6) Désignation du référent déontologue élus

Monsieur LEPOETRE rappelle que la loi rend obligatoire la désignation d'un référent déontologue pour les élus locaux.

Son rôle :

Il **accompagne les élus locaux** dans l'exercice de leur mandat.

Il est chargé d'apporter à chaque élu qui le saisit **tout conseil utile au respect des principes déontologiques** de la charte.

Il apporte son expertise **en toute impartialité** pour chaque questionnement lié à la déontologie.

Le référent **n'est aucunement responsable des actions de l'élu**, ce dernier décidant en son âme et conscience de respecter ou non les conseils fournis qui reste soumis à la discrétion et au respect du secret professionnel.

Ses missions :

Eviter les situations de conflits d'intérêt

Identifier les risques potentiels en fonction des règles juridiques en vigueur

Les avis rendus sont consultatifs, les élus restent libres de leur choix

Il est tenu au secret professionnel et à la discrétion pour tous les faits, informations ou documents dont il a connaissance dans l'exercice de sa mission.

Suite à la proposition de l'AMF80, Monsieur le Maire, suggère de désigner Madame Feirouz HAMDANE (feirouz.hamdane@sfr.fr) référente déontologue pour les élus.

Après en avoir débattu,
L'assemblée procède au vote
Le vote est à main levée

L'assemblée accepte à l'unanimité.

7) Informations diverses

Monsieur le Maire informe l'assemblée qu'un projet de voyage scolaire d'une classe était prévu en début 2024. Il aurait nécessité un accord entre les communes du RPI pour le financer. Le voyage sera peut-être reproposé plus tard.

Il signale ensuite qu'une réunion d'une douzaine de maires aura lieu à Sains mi-janvier pour étudier l'évolution démographique et ses répercussions sur les écoles communales à 5 ou 10 ans.

Madame ZOUINI expose la présentation de Sains lors des Rencontres Biodiversité et Territoires (RBT2023) organisée par l' Office Français de la Biodiversité à Montpellier.

Fin de séance : 19h30